

Amundi Funds

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2017

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe de la modification suivante au sein du compartiment **Amundi Funds – Absolute Volatility Euro Equities** (le « Compartiment ») :

Modification de la période de mesure pour la commission de performance

À compter du 2 octobre 2017, la période de mesure de la commission de performance passera d'une « période de 1 à 3 ans » à une « période de 1 an ». En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La période de 1 an s'étend du 1^{er} novembre au 31 octobre de chaque année, sauf pour la première période de 1 an, qui commencera le 2 octobre 2017 et se terminera le 31 octobre 2018.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration